

Université du Québec à Trois-Rivières
SYNDICAT DES CHARGÉS DE COURS DE L'UQTR
C. P. 500, Trois-Rivières, (Québec) G9A 5H7
Locaux 1118 et 1121 Ringuet
Tél. : (819) 376-5044, télécopieur : (819) 376-5074
Courriel : Syndicat_Charge_Cours@UQTR.Ca
Site Web : sites.rapidus.net/uqtrsc/

48^{IÈME} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE

CONVOCATION

DATE : LE SAMEDI 19 NOVEMBRE 2005
LIEU : AMPHITHÉÂTRE 1006 DU PAVILLON PIERRE-BOUCHER, UQTR
HEURE : 10H00

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Admission des nouveaux membres
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et affaires découlant du procès-verbal de l'assemblée générale du 30 avril 2005
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 30 avril 2005
5. Rapport de la trésorerie (Rapport de vérification – Bilan annuel - Élection des syndics)
6. Rapport des comités (Conseil exécutif et conseil syndical - Griefs et relations de travail - Perfectionnement – Information - Comité de négociation)
7. Élection des délégués du conseil syndical
8. Varia (ouvert)
9. Levée de l'assemblée

Jean-Luc Dufour
Secrétaire

Un repas pour les membres, **au restaurant Portofino, 1300 du Fleuve, Trois-Rivières**, suivra la tenue de l'assemblée générale. Les membres qui désirent participer au repas sont priés de retourner ce coupon au Syndicat au plus tard le *14 novembre 2005* ou encore de confirmer leur présence par **courrier électronique** (syndicat.charge.cours@uqtr.ca) pour que nous puissions effectuer les réservations nécessaires.

UNE AUTRE BELLE VICTOIRE !

Il y a plus de deux ans, nous avons déposé un grief contestant la décision du département des Arts de ne pas retenir la candidature d'un chargé de cours qui n'avait pas cumulé plus de six points. Nous vous rappelons que les chargés de cours n'ayant pas cumulé plus de six points n'ont pas droit au rappel automatique et que l'Université peut décider de ne pas retenir leur candidature.

Les raisons alors invoquées par le département des Arts étaient à l'effet que l'évaluation des enseignements était insatisfaisante. De plus, une lettre de plainte relative à l'enseignement du chargé de cours avait été annexée au dossier, lettre qui avait été signée par une douzaine d'étudiants. Nous avons donc procédé tout d'abord à l'analyse attentive de ladite évaluation pour en arriver à la conclusion qu'il s'agissait non seulement d'une bonne, mais d'une excellente évaluation. Par la suite, nous nous sommes plus particulièrement attardées au contenu de la lettre dans laquelle les étudiants se plaignaient du fait que le chargé de cours avait exercé de la discrimination à l'égard des étudiants en enseignement des arts au profit des étudiants en arts.

Il nous est apparu évident que la décision du département des Arts était déraisonnable et arbitraire et c'est la raison pour laquelle le Syndicat a engagé la procédure d'arbitrage. Les auditions ont eu lieu les 29 mars et 6 mai derniers. L'arbitre Me Lyse Tousignant a fait droit à nos griefs et a ordonné à l'Université de réintégrer le chargé de cours sur la liste de pointage en lui reconnaissant le pointage qu'il avait perdu et à lui verser le salaire afférent aux cours qu'il aurait dû obtenir.



NÉGOCIATIONS

Le cahier des demandes syndicales, adopté en Assemblée générale au mois d'avril, a été déposé à la partie patronale le 30 juin dernier. Un calendrier a été décidé pour les prochaines rencontres de négociation pendant l'automne. Une deuxième réunion avec les patrons a eu lieu le 31 octobre. À cette rencontre, le Syndicat a déposé les demandes salariales qui avaient été présentées aux membres du conseil syndical le 28 octobre dernier. Dès le 4 novembre, une autre réunion est prévue avec les patrons. À ce moment-là, nous aurons la réaction de l'Université au dépôt syndical. Nous pouvons dire que jusqu'à maintenant, les rencontres avec les représentants patronaux se font en toute convivialité.

Nous croyons opportun aussi de vous annoncer que le 13 octobre dernier, le président et deux membres du comité de négociation de l'UQAM sont venus à Trois-Rivières rencontrer la présidente et la 1^{ère} vice-présidente du Syndicat. Il faut rappeler que le

Syndicat des chargés de cours de l'UQAM est en négociation en même temps que le Syndicat des chargés de cours de l'UQTR. Nous avons discuté de nos demandes communes et avons convenu de rester en contact afin d'échanger toutes les informations pertinentes.

Il va sans dire que nous vous tiendrons au courant des futurs développements. En ce qui nous concerne, nous pouvons dire que les rencontres avec les représentants patronaux et la rencontre avec les représentants de l'UQAM nous ont donné une bonne impression pour la suite des événements.



CONGRÈS NATIONAL DU SCFP

Carole Neill, Chantal Désilets et Paul Bellemare ont été désignés par le conseil exécutif du syndicat pour participer au congrès national du SCFP. Réunissant plus de 1600 délégués, de toutes les provinces, le congrès du SCFP s'est tenu cette année à Winnipeg, du 3 au 7 octobre 2005. L'organisation didactique, logistique et opérationnelle de cet événement a commandé la coordination de plusieurs acteurs et nous devons souligner la qualité exceptionnelle du travail accompli. Il s'agit d'un succès qui démontre l'efficacité humaine et technique.

Réélu à la présidence nationale, Paul Moist originaire de Winnipeg, nous apparaît un homme engagé dans l'avancement des causes des travailleurs et travailleuses de l'ensemble du Canada. La tâche est lourde en raison de la pluridisciplinarité des secteurs d'emplois couverts. Outre le président, Claude Généreux a été réélu au poste de secrétaire-trésorier national pour un autre mandat de deux ans et tous les vice-présidents généraux ont aussi été reconduits dans leur fonction. Au nombre des résolutions soumises à l'adoption par les délégués, la résolution C27 a retenu une part importante de l'attention des gens. La proposition visait à créer cinq postes de vice-présidences réservées aux femmes au sein du Conseil exécutif national.

Le débat a donc été lancé et les positions se sont vite cristallisées. La proposition a été renvoyée au comité chargé de l'étudier à nouveau. Le vote n'a pas obtenu la majorité des deux tiers exigée. Une motion de renvoi a été approuvée à 780 contre 754. Les femmes formant 60% de l'effectif du SCFP, les délégués se demandent comment il se fait qu'elles ne se présentent pas aux élections ? Pourtant, pendant dix ans deux femmes ont été à la tête du SCFP.

De plus, les délégués du congrès ont débattu sur de nombreuses questions d'intérêt mondial : l'équité salariale, la pauvreté, les personnes handicapées, les minorités, les personnes homosexuelles et la justice mondiale. C'est à croire que le SCFP est devenu une structure politique prête à engager les négociations sur tous les fronts. Il ne faut pas se

leurrer en pensant que les syndicats peuvent tout régler, mais il demeure de leur rôle de créer des alliances avec tout regroupement qui revendique des droits et une justice universelle.

Sur le plan national, les soins de santé, l'assurance-emploi, les garderies, l'équité salariale, une loi anti-briseur de grève, la protection des fonds de pension et les PPP ont été des thèmes de convergence qui demeurent des priorités politiques.

D'ailleurs Hassan Yussuff secrétaire-trésorier du Congrès du travail au Canada (CTC), Gary Doer premier ministre du Manitoba et Jack Layton chef du NPD ont été des conférenciers invités. La Dre Linda Rae Murray des États-Unis nous a entretenus sur les enjeux des injustices sociales. Elle a invité à la mobilisation des 70% des personnes encore non-syndiquées au Canada.

La solidarité a marqué une fois de plus ce Congrès du SCFP. En effet, 180,000 \$ ont été amassés afin de venir en aide à des membres en grève à travers le pays (30 lieux de travail, 1100 membres concernés). Une collecte immédiate a permis de ramasser sur place une somme de 89,000\$ et ce montant a été doublé par le SCFP national. Le résultat démontre l'esprit de solidarité nécessaire à l'avancement des droits.



LES VÉHICULES DE RETRAITE POUR LES PARTICIPANTS

ÂGÉS ENTRE 65 ET 69 ANS

ET LES OBLIGATIONS DE TRANSFERT APRÈS 69 ANS

Le communiqué du RRCCUQ no 1-2005, qui est disponible sur le site Web du régime (www.quebec.ca/rrcc/information/vehicule-de-retraite-1-2005.html), expose les différentes options de retraite offertes aux participants âgés entre 65 et 69 ans. Il traite aussi des obligations de transfert pour les participants âgés de 69 ans et plus.

Quels sont ces véhicules de retraite dans lesquels le participant peut transférer son capital retraite accumulé dans son régime à cotisations déterminées ?

Les options pour un participant âgé de 65 ans et plus peuvent être :

- le remboursement du solde du compte;
- le transfert dans un Régime enregistré d'épargne retraite (REÉR);
- le transfert dans un Compte de retraite immobilisé (CRI);
- le transfert dans un Fonds de revenu viager (FRV);
- l'achat d'une rente viagère;
- le transfert dans un Fonds enregistré d'épargne retraite (FEÉR).

Compte tenu de sa situation personnelle (âge et valeur du solde de son compte), son choix sera plus au moins limité. Pour en comprendre la portée, nous vous invitons à consulter notre site Web sous la rubrique « Retraite », ainsi qu'à la rubrique « Questions et réponses » à l'adresse suivante : www.uquebec.ca/rccc/.

Vous pouvez également communiquer avec le personnel du Régime de retraite par courriel : rccuq@uquebec.ca ou par téléphone (418) 657-4327 ou communiquez avec votre représentant M. Léo Marcotte au (819) 376-5044. «Une réponse vous sera fournie dans les meilleurs délais».



RENDEMENT

Le rendement de notre gestionnaire pour la période du 1^{er} janvier 2005 au 31 septembre 2005 a été de 18,40 %, et avec une pondération d'environ 40 % en obligations et 60 % en actions. Évidemment, le temps des REÉR s'en vient et nous vous rappelons que vous pouvez investir dans le fonds du régime de retraite et ainsi bénéficier d'un rendement intéressant à un coût minime.



COMITÉ DE PERFECTIONNEMENT

Volet formation courte durée (mai 2005)

ALLARD, Michel	Psychologie	627,74\$	(Formation)
FRÉCHETTE, Sylvie	Sc. Éducation	2 584,21\$	(Colloque)
LAMY, Denis	Sc. Éducation	1 579,49\$	(Colloque)
ROBERGE, M.-C.	Sc. Infirmières	2 326,00\$	(Colloque)

Volet formation courte durée (septembre 2005)

BERGERON Jacqueline	Sciences infirmières	1 573,32 \$	(Congrès)
DÉSAULNIERS Jean-Pierre	Sciences de la gestion	1 371,80 \$	(Formation)
FOURNIER Nicole	Sciences de l'éducation	2 484,97 \$	(Colloque)
HÉBERT Anne-Marie	Philosophie	450,00 \$	(Colloque)
HÉBERT Nicole	Sciences de l'éducation	671,96 \$	(Colloque)
PILOTTE Robert	Sciences de la gestion	510,00 \$	(Formation)

N'oubliez pas que la prochaine date limite pour le volet **formation de courte durée** est le **1er décembre 2005**.

Le **1er décembre 2005** est aussi la prochaine date limite en ce qui a trait au **développement pédagogique**. Dans ce volet, il reste près de 53 000,00\$ étant donné que les charges de perfectionnement dans le volet études universitaires n'ont pas été entièrement distribuées. Nous espérons recevoir de nombreux dossiers.

Les formulaires de demande sont disponibles sur le site Web de l'UQTR. Consultez notre dossier sur le perfectionnement pour y trouver des conseils et les formulaires nécessaires, ainsi que sur le site Web de l'UQTR, dans la section « Chargés de cours » : www.uqtr.ca/Personnel/Charges_cours/cc_perfectionnement.shtml



ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE DU RRCCUQ



Nous tenons à souligner (en terminant) l'élection de notre collègue Léo Marcotte à la présidence du régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec (RRCCUQ). Son mandat d'un an est renouvelable.



FÉLICITATIONS LÉO !!!

Composition du conseil exécutif du syndicat	Présidente	Mme Carole Neill
	1 ^{re} Vice-présidente	Mme Chantal Désilets
	2 ^e Vice-président	M. Léo Marcotte
	Trésorière	Mme Lucie Lorrain
	Secrétaire	M. Jean-Luc Dufour
	Directeur	M. Paul Bellemare
	Directeur à l'information	M. Denis Lamy
Conseiller syndical SCFP	M. Michel Bergeron	